



PESTICIDES INTERDITS : L'AGROBUSINESS NOUS EMPOISONNE, DEFENDONS UNE ECOLOGIE PROTECTRICE !

Paris, le 6 juillet 2026

Dans la nuit du 29 au 30 juin, le Sénat a adopté un amendement au projet de loi agricole actuellement débattu au Parlement. S'il était maintenu dans la version finale de la loi, cet amendement réintroduirait deux pesticides interdits en France : le flupyradifurone, néfaste pour la biodiversité et susceptible d'être perturbateur endocrinien, et l'acétamipride, un néonicotinoïde toxique pour la biodiversité et la santé humaine. La loi Duplomb avait cherché à imposer ce dernier à la population à l'été 2025, avant d'être retoquée sur ce point par le Conseil constitutionnel qui avait pointé une contradiction avec la Charte de l'environnement. Cette volonté de ré-autorisation de pesticides s'inscrit dans une dynamique de dérégulation, au niveau européen comme français, concernant les procédures d'évaluation et d'autorisations. C'est le même procédé qui a été utilisé pour le chlordécone dans les Antilles, avec les effets que l'on connaît aujourd'hui. Une pétition contre la loi Duplomb avait recueilli en quelques jours plus de 2 millions de signatures. Le projet de loi agricole, avec cet amendement, sera discuté par une commission mixte paritaire à partir du 16 juillet. Au-delà de cet article sur les pesticides, ce projet de loi favorise l'agriculture industrielle et des maladaptations, telles que les mégabassines, alors que la transformation du modèle agricole est une nécessité face au dérèglement climatique.

Ces pesticides interdits ne sont pas indispensables. Les chercheurs de l'Institut national de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (Inrae) concluent dans leurs rapports qu'il existe des solutions alternatives à l'usage des néonicotinoïdes pour cultiver la betterave à sucre, qui sont au moins aussi efficaces que l'acétamipride et moins dangereuses pour la biodiversité. Les betteraviers défendent la ré-autorisation des néonicotinoïdes mais ont obtenu de très bons rendements en 2025, sans leur utilisation.

L'Alliance écologique sociale alerte les parlementaires sur les conséquences de leurs choix. La réintroduction de ces pesticides serait un scandale sanitaire, juridique et démocratique. Les salarié·es agricoles et les paysan·nes font partie des premières victimes des pesticides. Une majorité de la population française rejette un modèle agricole qui les empoisonne, celui de la dépendance aux pesticides. La mobilisation sur ce sujet est forte. L'heure n'est pas aux retours en arrière, mais à la construction d'une écologie protectrice de notre santé. La santé au travail, la santé publique, la santé environnementale, la santé des animaux et du vivant, c'est le même combat !